

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

=====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

=====

86492
//)ECRET N°...../PR-CAB du II/4/86
portant nomination du Camarade
OLANDZOBO-EKOBIYON (Jean-Marié), en qualité de
Conseiller au Cabinet du Président du Comité
Central du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef du Gouvernement

=====

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

=====

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979, amendée par la Loi n° 76/84
du 17 Décembre 1984;

(/u le Décret n° 84/997 du 26 Novembre 1984, portant réorganisation
du Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n° 79/156 du 14 Avril 1979, portant rattachement de la
Direction Nationale de l'Inspection Générale d'Etat à la Présidence de la
République;

(/u le Décret n° 77/709 du 20 Septembre 1977, portant changement
d'appellation du Service Central du Matériel Automobile et le rattachement à
la Présidence de la République;

(/u le Décret n° 79/521 du 25 Septembre 1979, portant création du
Centre Informatique de Recherche de l'Armée et de la Sécurité;

(/u le Décret n° 82/367 du 29 Avril 1982, portant création d'une
Direction Centrale des Marchés et Contrats de l'Etat;

(/u le Décret n° 82/599 du 19 Juin 1982, portant nomination des
Conseillers au Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres;

(/u le Décret n° 77/722 du 23 Décembre 1977, portant réorganisation
de la Direction Nationale du Chiffre et des Télégrammes;

(/u le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982, fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

(/u le Décret n° 84/1015 du 30 Novembre 1984, portant nomination des
Conseillers au Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement;


DECRETE :

ARTICLE 1ER. Le Camarade OLANDZOBO-EKOBIYOA (Jean-Marie), Magistrat de 1er Grade, 2ème Groupe, 1er échelon, est nommé Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques au Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 2 .- L'intéressé, percevra l'indemnité fixée par le Décret n° 827595, susvisé du 18 Juin 1982.

ARTICLE 3 .- Le présent Décret, qui prendra effet à compter de la date de prise de service, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1986

AMPLIATIONS :

PR-CAB.....6
 PM-CAB.....2
 MINIFINANCES.....2
 MINI JUSTICE.....2
 S.G. FINANCES.....2
 B. SOLDE.....2
 D.B.....1
 C.F.....1
 EGFP/DIP.....1
 JORPC.....1
 INTERESSE.....1
 ARCHIVES.....1
 CHRONO.....1

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO .-